

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur René GERVAIS, Madame Annie JOUVE, Madame Bernadette SEINCE, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur Jérôme PICARD.

Excusés : Monsieur Dominique CHAVINIER

Procuration : Monsieur Dominique CHAVINIER à Monsieur Fabrice MEUNIER.

Secrétaire(s) de la séance : Monsieur Alexandre FORESTIER

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 février 2019 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.

Désignation des référents communaux PLU i

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Paul Leverbe, Directeur de la Communauté de Communes Sumène-Artense. Il présente la procédure d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

La Communauté de Communes Sumène Artense a officiellement lancé la procédure par délibération du 4 octobre 2018.

Elle se déroulera sur une période de 3 ans avec deux phases :

- Phase technique : élaboration des diagnostics, du plan d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, élaboration du zonage et du règlement.
- Phase administrative : arrêt du projet, avis des services de l'État, autorisations environnementales, enquête publique, approbation définitive.

Durant l'élaboration du PLUi, certaines dispositions spécifiques seront applicables à savoir : Périmètre de protection des Monuments historiques, la Loi Littorale, la Loi Montagne.

L'élaboration du PLUi s'inscrit également dans la logique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration. Il fixera les stratégies développement du territoire sur 10 à 15 ans.

Par ailleurs, il est précisé que la population sera concertée durant tout le déroulement de la procédure par différents moyens : information diffusée, possibilité d'expression, réunions publiques et ateliers participatifs.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une charte de gouvernance a été adoptée permettant une démarche de co-construction. Elle prévoit la désignation de référents communaux qui seront les interlocuteurs privilégiés de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner ses deux référents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne : Monsieur MEUNIER Fabrice, et Monsieur GERVAIS René.

Budget Commune 2019

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune pour l'année 2019, d'un montant de 1 513 572.79 € en dépenses et de 2 114 018.35 € en recettes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le budget Commune 2019.

Budget Assainissement 2019

Monsieur le Maire présente le budget assainissement de la commune pour l'année 2019, d'un montant de 87 576.83 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le budget assainissement de la commune pour un montant de 87 576.83 €.

Vote des taux de la fiscalité 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2018, à savoir :

- **Taxe d'habitation** **17.31 %**
- **Taxe foncière bâti** **12.47 %**
- **Taxe foncière non bâti** **99.08 %**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de maintenir ces taux pour l'année 2019.

Créances éteintes - Budget assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des admissions en non-valeur de titres de recettes de l'année 2013 pour un montant de 387.11 €, sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 21 février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°2013 R-3-108 de l'exercice 2013 (objet : assainissement, montant : 189.88 €),

- n°2013 T5, n°2013 R-3-5 de l'exercice 2013 (objet : assainissement, montant : 197.23 €)

- **dit** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 387.11€, ils sont inscrits en créances éteintes au budget assainissement 2019.

Présentation et vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une enveloppe globale de 8 000 € pour les subventions aux associations, et de voir le détail lors du prochain conseil municipal en présence de tous les élus en charge des associations de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Le Secrétaire,

Alexandre FORESTIER